

Votre enfant est :

Le point sur :
le régime de votre enfant

- DEMI-PENSIONNAIRE
- TRANSPORTÉ
- AUTORISÉ



Entrées et sorties du collège pour votre enfant quel que soit son emploi du temps **habituel** (figurant sur le carnet de liaison) ou **modifié** (absence de professeur par exemple) :

Le matin

- Entrée possible au dernier bus de la matinée (pour 9 h 30)

L'après-midi

- Sortie possible au premier bus de l'après-midi (16 heures)

✓ *Puis-je des fois autoriser mon enfant à sortir seul dans la journée par un mot dans le carnet ?*

Non, ce n'est malheureusement pas possible pour des raisons de sécurité.

Vous ou une personne de confiance clairement identifiée devez venir le prendre en charge à la vie scolaire.

Ceci doit toutefois rester exceptionnel et justifié par des raisons sérieuses (rendez-vous médical, évènement familial grave...)

Dans tous les cas, votre enfant doit déjeuner au restaurant scolaire et sortira après le repas



Pourquoi vouloir à tout prix que votre enfant sorte du collège ?

Il y est en sécurité, et des activités lui sont proposées quand il n'a pas cours : CDI, permanence, salle de détente... Laissez-le en profiter ☺ !